

Organiser une projection

Mode d'emploi

1. Trouver un lieu



- **Un cinéma proche intéressé pour diffuser le film**

Beaucoup de cinémas indépendants organisent des projections uniques de documentaire avec des rencontres avec les réalisateurs ou membres de l'équipe. N'hésitez pas à contacter un cinéma proche de chez vous en leur proposant Sans Attache et en envoyant le dossier de presse du film (ici en pièce jointe avec le mode d'emploi).

Pour la projection en cinéma, deux solutions :

- soit le cinéma organise directement la projection, s'occupe des entrées et perçoit une partie des recettes
- soit vous pouvez leur louer une salle de projection à un tarif fixe et vous occupez vous-même des entrées

Avantage de cette option : Vous n'avez pas la contrainte de la partie technique de la projection à gérer. Si le cinéma diffuse directement le film, vous n'aurez pas non plus à vous occuper de la logistique des entrées.

- **Une salle associative ou privée ou une structure équestre**

Il peut s'agir d'une salle municipale, d'un local associatif, etc... Le lieu doit obligatoirement disposer d'une salle chauffée et de chaises.

Avantage de cette option : Vous pouvez faire la projection dans votre propre lieu.

Inconvénient de cette option : Vous devrez gérer l'aspect technique de la projection (matériel adéquat et fonctionnel à se procurer et mettre en place + prix de la location à répercuter sur les entrées)

2. Équipement



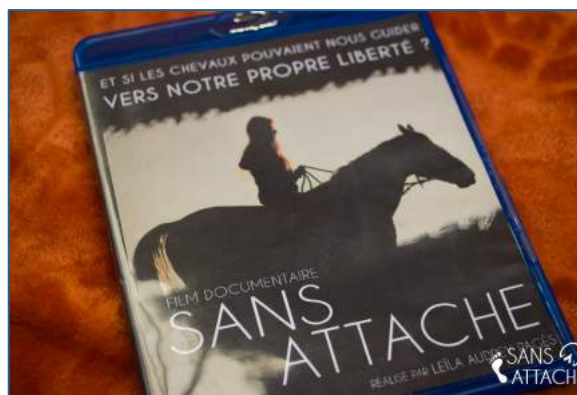
- **Si le film est projeté en salle de cinéma**, vous n'avez pas à vous occuper de la partie technique.

- **Si le film n'est pas projeté en salle de cinéma**, vous devrez être équipé de (ou louer) :

- Un vidéo-projecteur + écran de projection
- Un système de sonorisation adapté au lieu de projection
- Un ordinateur avec sortie HDMI et le logiciel VLC OU un lecteur Blu-ray

Conseil : Beaucoup d'entreprises de location d'équipement proposent un pack complet pour une projection qu'ils peuvent aussi parfois installer eux-mêmes. Sinon vous pouvez aussi contacter la mairie de la ville qui dispose parfois d'équipements et propose de le prêter ou louer aux associations. Assurez-vous de tester le matériel avant le jour de la projection.

3. Support de diffusion :



Le film vous sera amené directement par le membre de l'équipe. Nous disposons de deux formats :

- Blu-ray (lecteur Bluray ou Playstation)
- Fichier .mov avec sous titres additionnels (Logiciel grtuit VLC requis)

4. Événement ou soirée autour du film :



Si vous souhaitez que la réalisatrice ou un intervenant ou membre de l'équipe soit présent, une séance d'échanges pourra être organisée après la diffusion. Autour du film, il peut être aussi intéressant d'organiser une discussion, un événement particulier autour d'une thématique, un repas, la projection d'un autre film, ou bien une conférence, un stage, une journée découverte...

La réalisatrice ou un des intervenants présents peuvent également co-animer un stage ou donner une conférence, n'hésitez pas à nous faire part de vos envies.

NB : Si vous souhaitez organiser une soirée film en combinant la projection de Sans Attache avec un autre film sur les chevaux, nous pouvons vous en conseiller plusieurs avec qui nous sommes en partenariat, dont les excellents « [Il était une fois dans l'ouest... du Poitou](#) » de Marion Fernandez et Maxence Lamoureux, et « [Les Chuchoteurs](#) » de Marion Fernandez.



5. Impliquer les acteurs locaux



Le film peut être une occasion de faire participer plusieurs associations ou même entreprises locales pour se faire connaître auprès du public ! Par exemple, une projection du film dans une structure équestre qui vient d'ouvrir, ce qui permet aux habitants du coin de découvrir les lieux, avec une association locale.

Par exemple dans l'Yonne nous avons fait une projection dans une ferme équestre, et une association locale qui gère des jardins communautaires a préparé un apéritif avant la projection avec uniquement des produits cultivés dans leurs jardins pour faire connaître leurs activités.

Sponsor : Il peut aussi être intéressant de trouver une compagnie sponsor qui propose un produit gratuitement (nourriture, boisson, son, etc...) et qui en échange est présent sur tous les supports de promotion de l'événement.

6. Prix d'entrée



Le choix du prix d'entrée reste entièrement le choix des organisateurs. S'il s'agit d'un cinéma, le prix est en général déjà fixé par le cinéma. Si vous êtes un particulier, une association ou une structure équestre, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Prix fixe

(OPTION POSSIBLE UNIQUEMENT POUR LES CINÉMAS OU ASSOCIATIONS)

Vous pouvez établir un tarif fixe à payer à l'entrée ou à payer en ligne pour réserver les places. Pour avoir un ordre d'idée, en général les organisateurs fixent les prix d'entrée pour la projection entre 5 et 10 euros. Vous pouvez aussi choisir de faire un forfait projection + événement.

- Contribution volontaire

Les séances « au chapeau » sont aussi une très bonne option. Vous pouvez sensibiliser les gens au coût de production du film et d'organisation d'une séance en affichant des supports pédagogiques à l'entrée, et également en faisant la promotion de l'événement comme « Entrée à prix libre » au lieu d'« Entrée gratuite ».

-Entrée gratuite

Certains événements comme des festivals proposent des projections gratuites à leurs participants comme faisant partie des activités incluses dans le prix d'entrée général de l'événement.

7. Communication



Une fois que la projection sera confirmée, nous vous enverrons une affiche modifiable avec la date et le lieu indiqué. Vous pouvez la modifier et ensuite l'afficher dans les lieux fréquentés proche du lieu de projection, mais aussi la partager sur les groupes Facebook que vous suivez.

Vous pouvez aussi relayer la bande annonce du film. Pour que le public soit au rendez-vous il est important d'informer les réseaux qui pourraient être susceptibles d'être intéressés par le film afin qu'eux mêmes relaient l'information.

De notre côté, nous ferons la promotion de votre événement au travers de nos réseaux sociaux et grâce à la [carte interactive sur le site du film](#) où les gens pourront connaître toutes les informations et être redirigés vers la page de l'événement.

8. Conditions financières



- **Droits de diffusion**

Les droits de diffusion se règlent directement auprès de la productrice et distributrice, Leïla Pagès. Le prix des droits de diffusions est négociable en fonction du type de soirée que vous voulez faire (séance scolaire, association, festival...). Selon l'organisation, il s'agit :

- soit d'un partage 50/50 des recettes avec les organisateurs (avec un remboursement de la différence pour atteindre 150 euros si nous sommes en-dessous. **Cette restriction ne s'applique pas pour les projections organisées par les cinémas**)
- soit d'un forfait fixe (selon les réalités financières de la structure)

- **Présence de la réalisatrice ou d'un intervenant**

Si vous voulez qu'une personne de l'équipe vienne pour une discussion après le film, il faudra également prendre en charge :

- ses frais de déplacement

NB : Pour la tournée d'automne 2018 en France, Suisse, Belgique et Québec, les frais de déplacement sont sous forme d'une cotisation fixe de 100 euros)

- l'hébergement (qui peut être chez l'habitant) et la nourriture

Pour savoir où trouver les intervenants et membres de l'équipe proche de chez vous, [cliquez ici pour voir la carte interactive](#)

Pour toute question ou renseignement supplémentaire, contactez-nous à : info@sansattache.com